

LES RISQUES MAJEURS

ANTICIPER ET AGIR

*Inondation - tempête - sismique - radon - sanitaires -
mouvement de terrain - transport de matières dangereuses*

DICRIM
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

ÉDITION 2022



Brissac
LOIRE
aubance

SOMMAIRE

ÉDITO

page 3

QU'EST-CE QUE
L'INFORMATION PRÉVENTIVE ?

page 4

QU'EST-CE QUE LE
RISQUE MAJEUR ?

page 5

QUI FAIT QUOI EN CAS
DE RISQUES MAJEURS ?

pages 6 - 7

LES RISQUES NATURELS



INONDATION

pages 8 à 18



MÉTÉOROLOGIQUES

pages 19 à 22



**MOUVEMENT
DE TERRAIN**

pages 23 à 31



**RETRAIT / GONFLEMENT
DES ARGILES**

pages 32 à 34



SISMIQUE

pages 35 - 36



RADON

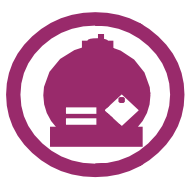
pages 37 - 38



SANITAIRES

pages 39 - 40

LES RISQUES MINIERS ET TECHNOLOGIQUES



**TRANSPORT DE
MATIÈRES
DANGEREUSES**

pages 41 - 42

OÙ S'INFORMER ?

page 43

ÉDITO

Chères Brilaubançaises, chers Brilaubançais

C'est écrit dans son nom, Brissac Loire Aubance est intimement liée à l'Aubance mais aussi au fleuve qui la borde : la Loire. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, la Loire est une richesse incontournable de notre territoire qui participe grandement à son attractivité touristique.

C'est un élément clé de notre paysage dont nos habitants sont légitimement fiers. Vivre avec la Loire c'est aussi vivre au gré de ses humeurs, avec les risques que cela engendre, et notamment le risque de crues, et, chacun le sait, l'évolution climatique pourrait amplifier ce risque.

Outre ce risque de crues, et plus largement de risques naturels (tempêtes, incendies, mouvements de terrain, radon, risque sismique...) la commune peut être confrontée à des risques technologiques majeurs pouvant aussi mettre en danger sa population tels que des accidents de transports de matières dangereuses, industriels, nucléaires...

Prévenir est essentiel, aussi, l'ensemble de ces risques est présenté dans ce Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim). Son objectif est de vous apporter une information préventive afin de sensibiliser chaque habitant au risque encouru, à le rendre moins vulnérable en décrivant, de manière synthétique, les mesures de prévention mises en place et les consignes de sécurité à respecter en cas de danger.

Je vous invite à lire attentivement ce document et n'hésitez pas à le faire partager avec les plus jeunes, pour qu'eux aussi aient les bons réflexes en cas de problème.

Conservez-le précieusement afin d'être en mesure d'agir et de réagir efficacement en cas de crise.

Sylvie SOURISSEAU,
Maire de Brissac Loire Aubance

QU'EST-CE QUE L'INFORMATION PRÉVENTIVE ?

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5, L563-3 et R125-9 à R125-27.

Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire la vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. Condition essentielle, l'information préventive permet de surmonter le sentiment d'insécurité et d'acquiescer un comportement responsable face au risque.

Par ailleurs, l'information préventive contribue à construire une mémoire collective et à assurer le maintien des dispositifs collectifs d'aide et de réparation. Elle concerne trois niveaux de responsabilité :

- le préfet qui élabore le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Ce document présente les risques majeurs du département et liste les communes à risque.
- le maire qui doit réaliser et tenir à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le diffuser.
- le propriétaire ou l'exploitant qui met en place des affiches.

La commune ayant été identifiée comme possédant au moins un risque majeur dans le DDRM, son maire doit établir un DICRIM en complétant les informations transmises par le préfet : du rappel des mesures convenables qu'il aura définies au titre de ses pouvoirs de police, des actions de prévention ; de protection ou de sauvegarde intéressant la commune, des événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune, et éventuellement des dispositions spécifiques prises dans le cadre du PLU.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

ALÉAS (INONDATION, VENTS VIOLENTS...) + ENJEU (HUMAIN, ÉCONOMIQUE...) = RISQUE

Les habitants sont exposés à différents risques qui sont regroupés en quatre grandes catégories :

- Les risques naturels (avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, tempête et cyclone, séisme et éruption volcanique)
- Les risques technologiques (risque minier, industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses)
- Les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route...)
- Les risques liés au conflit.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une probabilité de survenir extrêmement faible au point que le citoyen est enclin à l'oublier
- des conséquences susceptibles d'être extrêmement graves sur les personnes, les biens et l'environnement.

C'est pourquoi la société et le citoyen doivent s'organiser pour y faire face.

Le préfet élabore donc un dossier départemental des risques majeurs qui présente les risques majeurs au sein du département et liste les communes à risque : pour chaque commune listée, le préfet transmet au maire les informations propres à sa commune :

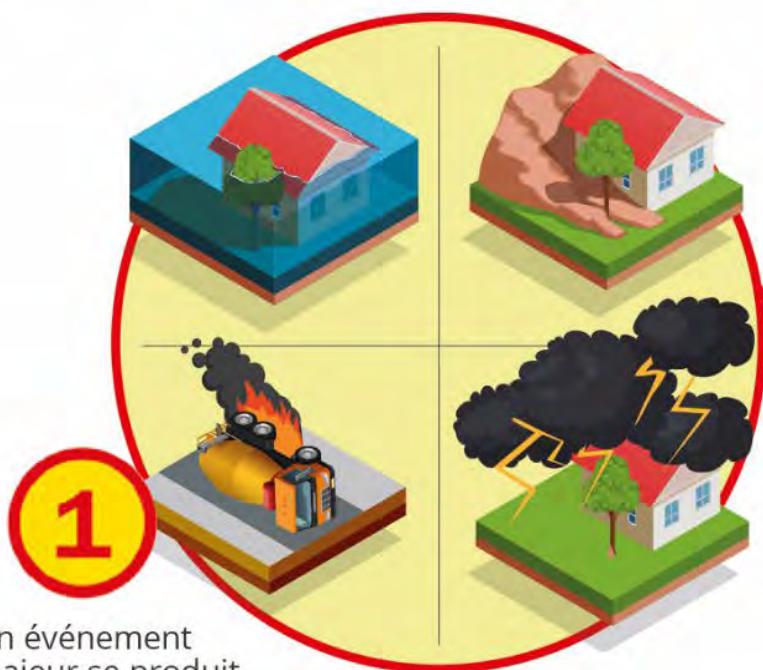
Synthèse des risques majeurs en MAINE-ET-LOIRE													Département du Maine-et-Loire	2020
COMMUNES	N B R E R I S Q U E S	I N O N D A T I O N	M V T T E R R A I N	A R G I L E S	F E U X F O R Ê T S	T E M P Ê T E	S I S M I C I T É	R A D O N Z O N E 3	M I N I E R	I N D U S T R I E L	R U P T B A R R A G E	T M D *		
													BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	7

*TMD = Transport de Matières Dangereuses

Au regard du contexte actuel, la commune de Brissac Loire Aubance a fait le choix d'également évoquer le risque sanitaire.

QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la deuxième guerre mondiale, etc. Le risque zéro n'existant pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence. Voici présentés les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.



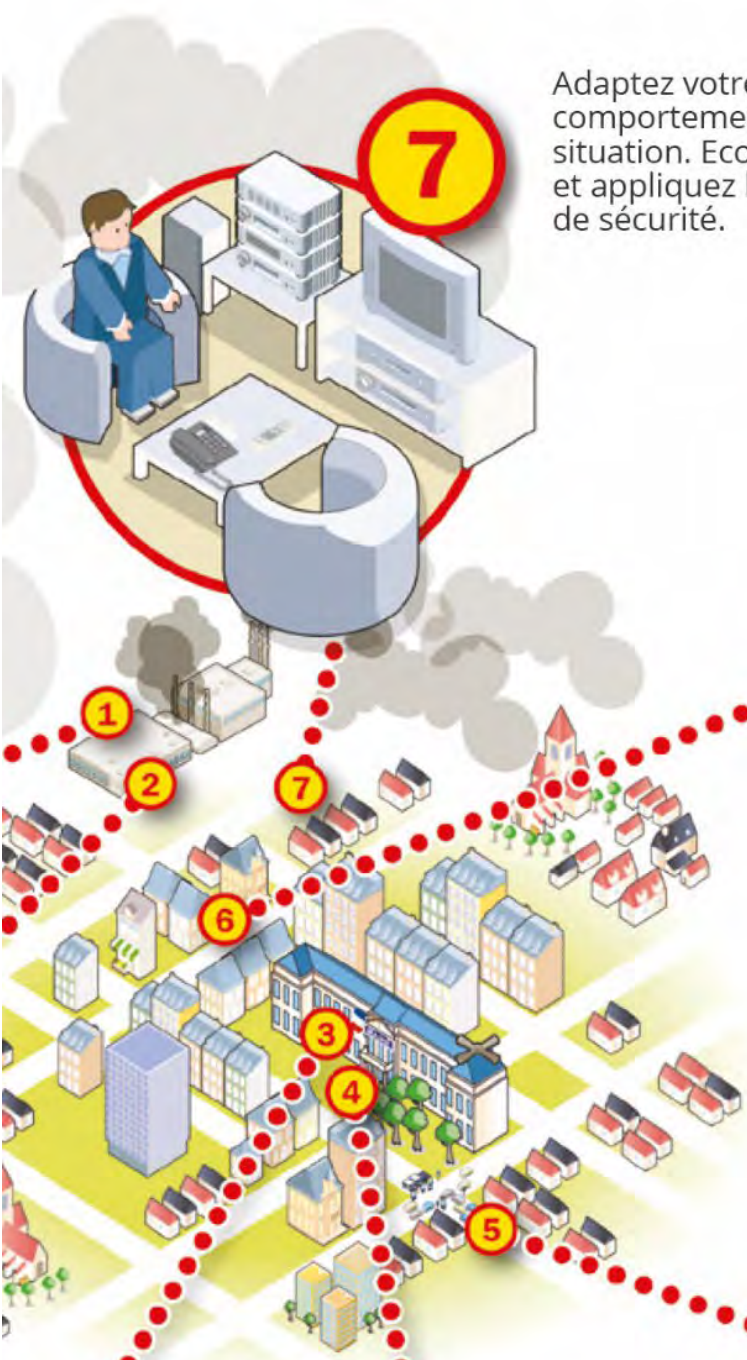
Un événement majeur se produit



Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire rejoint très vite les lieux.



Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet est le directeur de secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC*.



7

Adaptez votre comportement à la situation. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



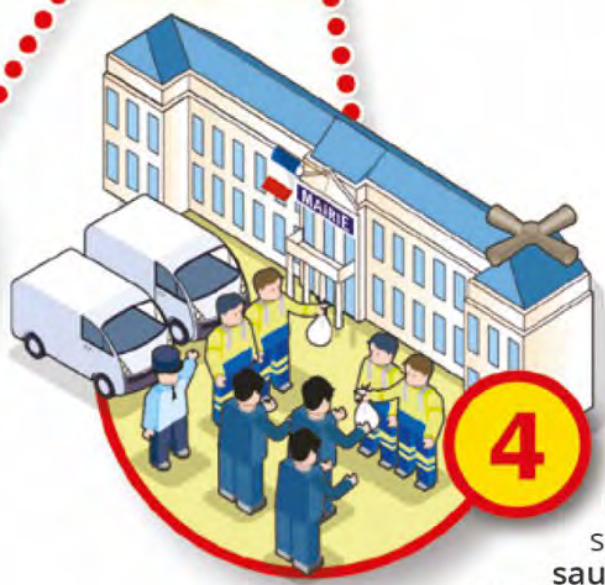
6

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un **Plan particulier de mise en sûreté**. Ne vous mettez pas inutilement en danger en allant les chercher.



5

Les services publics mettent en place des déviations.



4

La commune déclenche son **Plan communal de sauvegarde** : elle prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



Une inondation se manifeste par un débordement du lit mineur d'une rivière ou d'un fleuve.

Les eaux recouvrent une zone, plus ou moins rapidement avec des hauteurs d'eau variables.

LE RISQUE

INONDATION

La commune de Brissac Loire Aubance est impactée par de nombreuses crues dans les secteurs de Saint-Rémy-la-Varenne et Saint-Saturnin-sur-Loire, imposant l'institution d'un Plan de Prévention des risques inondation.

LES RISQUES

L'inondation se manifeste de différentes manières :

- **par des crues lentes** générant des inondations de plaine (le cours d'eau quitte son lit mineur pour occuper le lit majeur) ;
- **par du ruissellement**, quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols ou de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

HISTORIQUE

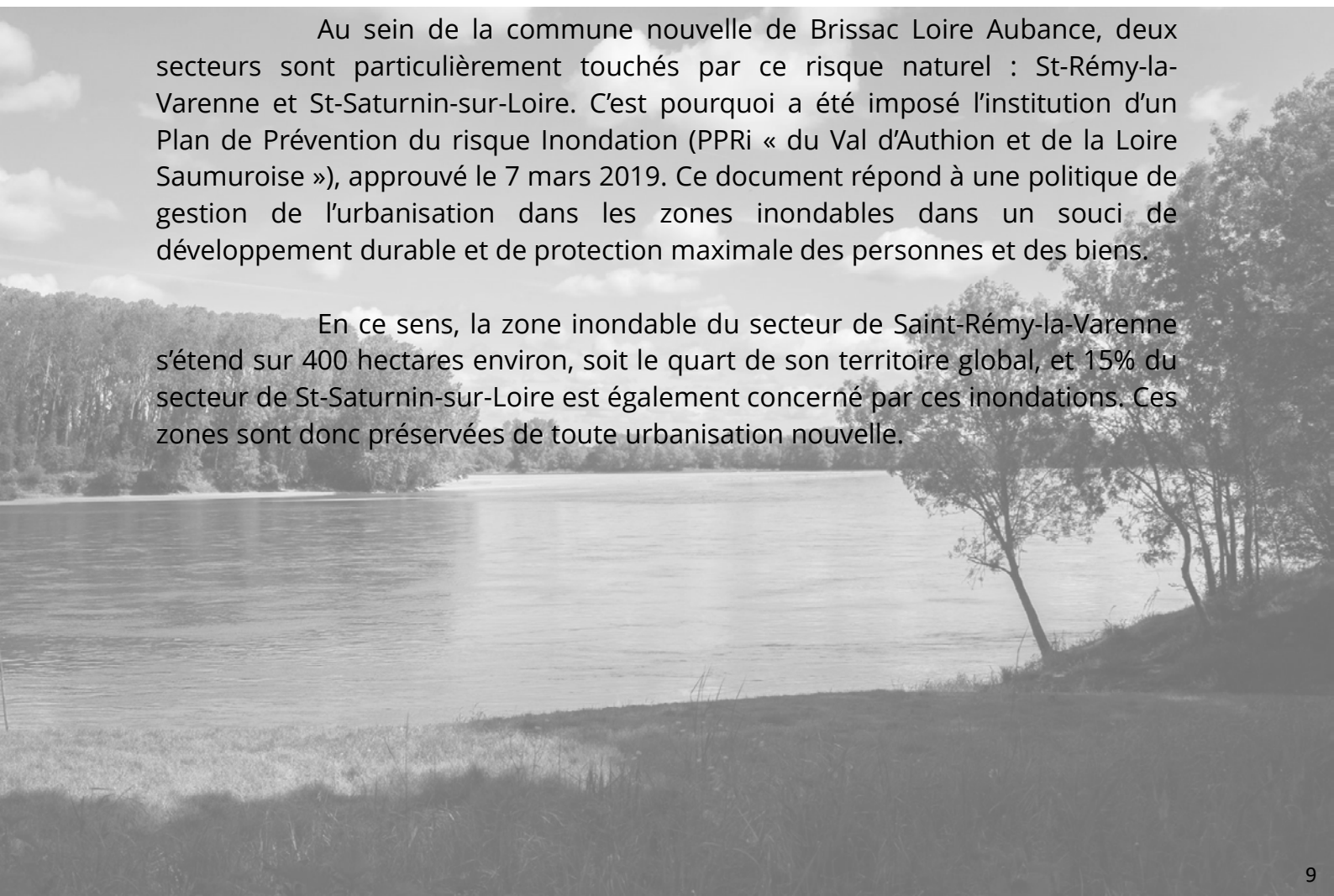
La Loire, dernier fleuve sauvage de France, a par le passé, fait l'objet d'endigements importants dans son lit majeur. Cependant, malgré les surélévations et renforcements successifs, le risque de rupture reste important lors de crues qui se maintiennent pendant une longue période à haut niveau. En effet, cette pression entraîne une saturation du corps de la levée et donc une perte de résistance, susceptible d'entraîner une déstabilisation des talus, sous l'action de l'eau en circulation dans le corps de l'ouvrage. Ainsi, si les inondations sont limitées, le risque n'est pas supprimé.

Au regard de sa géographie, le Maine-et-Loire est l'un des départements du Grand Ouest qui concentre le plus de risques naturels. Les principales catastrophes qui se sont produites sont dues aux inondations, puisque le département possède l'un des réseaux hydrographiques les plus importants de France avec près de 4 000 kilomètres de fleuves, de rivières et de ruisseaux.

Ces inondations de plaines régulières et progressives, sont plus ou moins rapides en fonction de la topographie et des aménagements du bassin versant, par suite de pluies importantes et durables provoquant le débordement du cours d'eau.

Au sein de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance, deux secteurs sont particulièrement touchés par ce risque naturel : St-Rémy-la-Varenne et St-Saturnin-sur-Loire. C'est pourquoi a été imposé l'institution d'un Plan de Prévention du risque Inondation (PPRi « du Val d'Authion et de la Loire Saumuroise »), approuvé le 7 mars 2019. Ce document répond à une politique de gestion de l'urbanisation dans les zones inondables dans un souci de développement durable et de protection maximale des personnes et des biens.

En ce sens, la zone inondable du secteur de Saint-Rémy-la-Varenne s'étend sur 400 hectares environ, soit le quart de son territoire global, et 15% du secteur de St-Saturnin-sur-Loire est également concerné par ces inondations. Ces zones sont donc préservées de toute urbanisation nouvelle.



LES MESURES PRÉVENTIVES

www.vigicrues.gouv.fr

- Surveillance et prévision assurées par la préfecture et le Service de Prévision des Crues (SPC).
- Information préventive et cartographie du risque réalisées par le Préfet de Maine-et-Loire.
- Éducation sur les risques : sensibilisation du grand public et Information des Acquéreurs et Locataires (IAL) sur l'état des risques auxquels leur habitation est exposée.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Arrimer les cuves de fioul ou de gaz

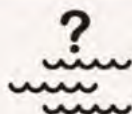


Préparer votre kit d'urgences : papiers d'identité, moyens de paiement, équipements importants...

DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE



Monter et/ou surélever le mobilier



S'informer de la montée des eaux



Prévoir une réserve d'eau potable et d'aliments



Mettre les animaux à l'abri



Mettre les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau

AU MOMENT DE L'ORDRE D'ÉVACUATION



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations...pouvant être atteints par les eaux et utiliser vos dispositifs de protection temporaire si vous en possédez (sacs de sable, batardeaux)



Couper le gaz et l'électricité



Ne pas utiliser les ascenseurs



S'informer des consignes à respecter (radio France Bleu 100.9 FM, mairies, médias)



Mettre votre véhicule en lieu sûr (point haut)



Emprunter les itinéraires d'évacuation et se diriger vers les centres d'accueil prédéfinis si vous n'avez pas de solution d'hébergement



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) afin de libérer les lignes pour les secours

LES DERNIÈRES CRUES MAJEURES

A Brissac Loire Aubance, l'inondation peut être engendrée par le débordement direct ou indirect de la Loire, par une stagnation des eaux pluviales et par une remontée de la nappe phréatique.

Les secteurs sensibles sont : Saint-Rémy-la-Varenne, St-Saturnin-sur-Loire pour les crues de la Loire. Vauchrézien, notamment lors d'orages.

Les repères de crues sont installés :

- SECTEUR ST-RÉMY-LA-VARENNE : l'entrée du prieuré (2), rue du ban, rue de la mairie, 4 rue de la charbonnerie, chapelle St Jean (5).
- SECTEUR ST-SATURNIN-SUR-LOIRE : station d'épuration, la ferme de l'étang, mur du restaurant près du pont, toscana (bâtiment agricole), le defrou (2), rue de la loire (2), Route de la Vallée (2).

Ces emplacements sont susceptibles d'évoluer. Vous pouvez les retrouver sur le site : www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

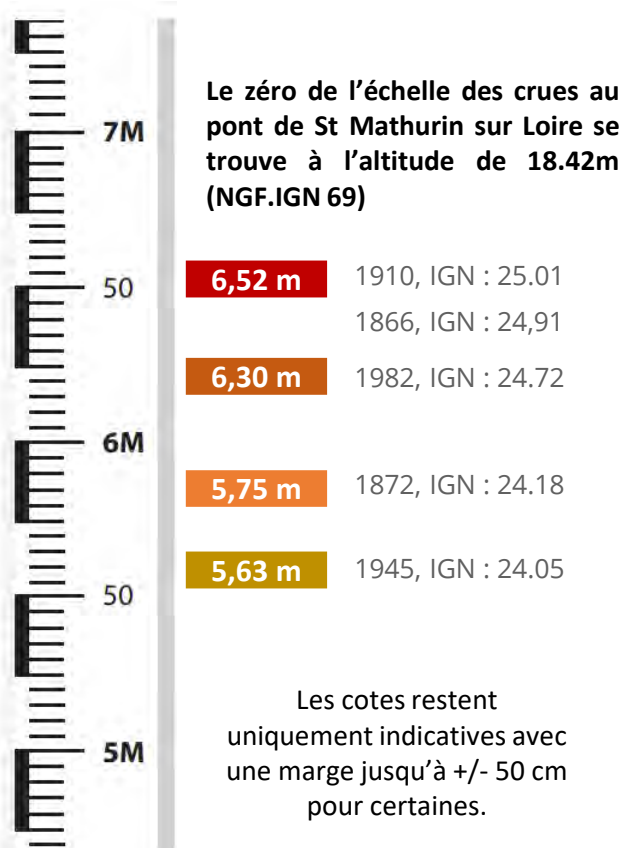


Saint-Rémy la Varenne, crue mars 2006.



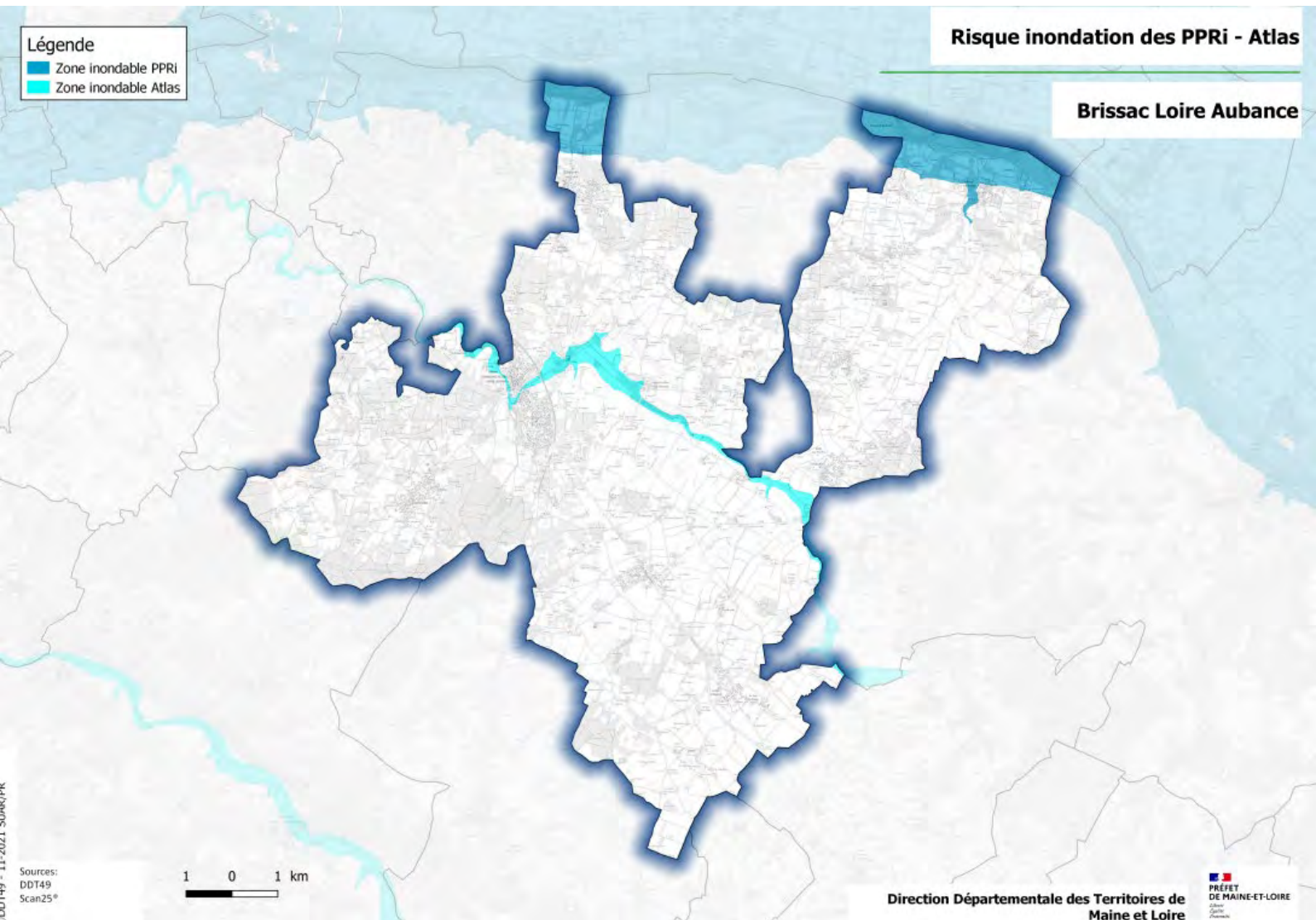
Le secteur de Vauchrézien, route de Brissac, dans le bourg, est sensible aux arrivées d'eaux après orages.

LES CRUES LES PLUS IMPORTANTES DEPUIS 1856 :



Légende

- Zone inondable PPRI
- Zone inondable Atlas



Sources:
DDT49
Scan25®

1 0 1 km

Direction Départementale des Territoires de
Maine et Loire



L'INONDABILITÉ SUR MA COMMUNE

Pour savoir si votre maison est concernée par
le risque inondation, allez sur le site :
[carto.geo-ide.application.developpement-
durable.gouv.fr/1331/PPRI_049_ZR.map](https://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1331/PPRI_049_ZR.map)

et zoomez !

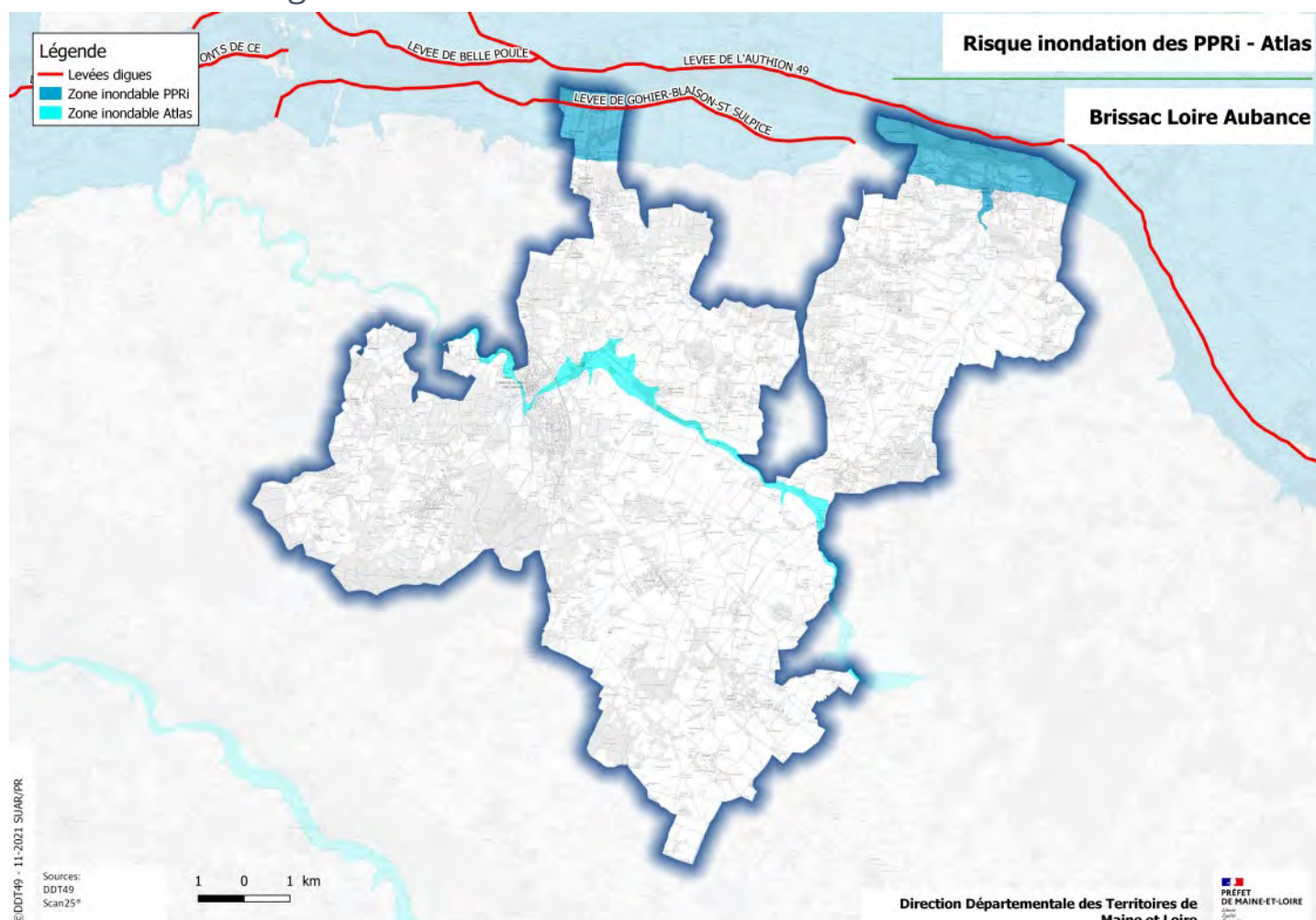
VIVRE DERRIÈRE LES LEVÉES

Les levées de la Loire sont des ouvrages très anciens dont les premières mentions remontent au VIII^{ème} siècle. Elles ont été initialement construites pour l'assèchement des marais, puis ont permis le développement de l'agriculture et au courant du XIX^{ème} siècle, elles ont pris le statut de digue de protection contre les inondations.

Une digue est un ouvrage en béton, en terre ou en enrochement, ou une simple levée de terre destinée à canaliser un cours d'eau et protéger éventuellement ses abords contre les inondations. Les digues sont classées en 4 catégories A, B, C ou D (Décret Dignes 2015). Il faut distinguer :

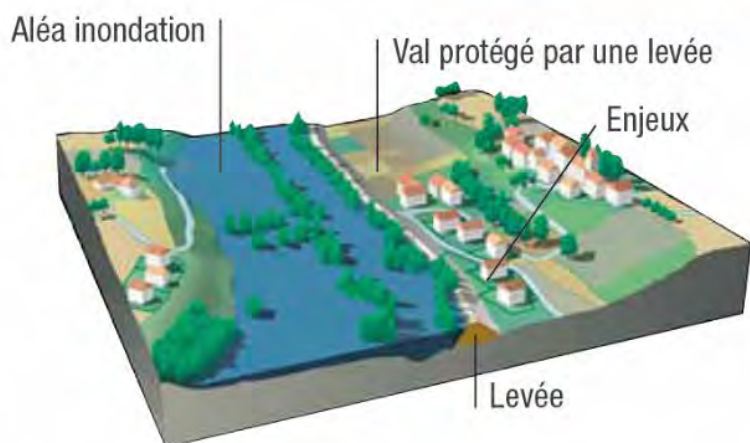
- **Le niveau de protection** correspond au niveau d'eau au-dessus duquel la zone protégée commence à être inondée sans rupture préalable de la digue, par débordement au-dessus du sommet de la digue (correspond au niveau de crête).
- **Le niveau de sûreté** qui se définit comme le niveau d'eau au-dessus duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable (liée à la résistance de l'ouvrage)

Les levées de la digue du Petit Louet



Le système d'endiguement qui protège le val du Petit Louet contre les crues de la Loire est long de 13,6 kilomètres. Il a été construit en trois étapes de 1846 à 1882 et est constitué de trois tronçons distincts : la levée de Blaison dite insubmersible, la levée traversant St-Saturnin-sur-Loire et la levée de Juigné, toutes deux submersibles.

L'ouvrage majeur de protection présent sur la commune est la levée de Gohier-Blaison-St-Sulpice qui traverse le secteur de St-Saturnin-sur-Loire. Un risque de rupture ou de surverse de la digue y est présent. C'est pourquoi la commune de Brissac Loire Aubance est soumise au risque inondation, la partie nord de son territoire étant en zone inondable.



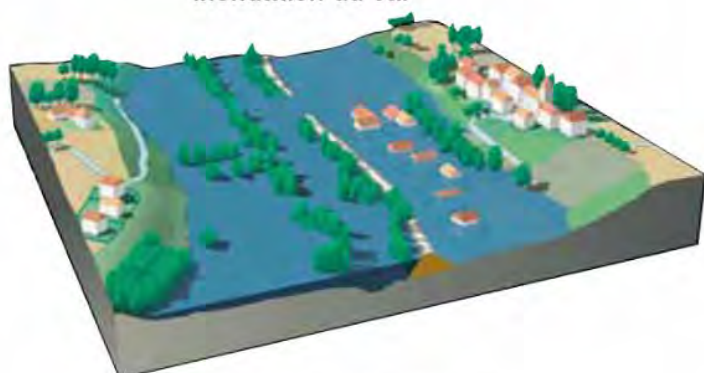
La «Loire moyenne» compte environ 500 km de digues se répartissant en plus de **40 systèmes endigués** couramment appelés « vals ».

Il existe **3 grands types de rupture de digue** :

- par surverse (quand un flot continu passe par-dessus l'ouvrage),
- par érosion externe et affouillement (brèche),
- par érosion interne avec creusement de galerie à travers la digue.



Inondation du Val



Rupture de la levée Gohier-Blaison-St-Sulpice

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?



L'eau monte !

Lors d'inondations, la commune se mobilise pour alerter le plus rapidement possible la population par le biais de tous ses supports de communication à disposition: panneau lumineux, site internet de la commune, médias sociaux locaux (presse, réseaux sociaux)



Des alertes individuelles sont réalisées suivant différents moments de la montée des eaux. L'alerte aux crues commence à 3,50m avec un affichage en mairie du message d'alerte.



Une **sirène d'alarme** se situant à la mairie de Brissac Loire Aubance est déclenchée pour préparer une évacuation préventive, ordonnée par la préfecture.

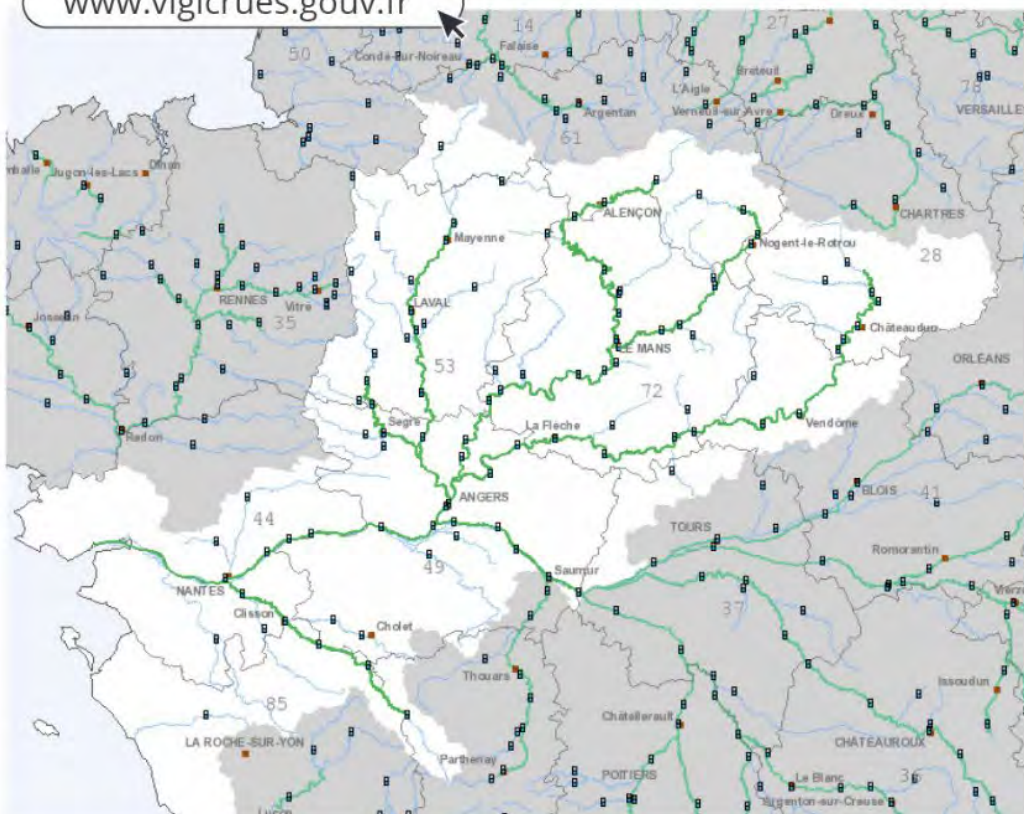
Un véhicule muni d'un porte-voix fait le tour du territoire pour informer la population.

Pour consulter le bulletin de vigilance crues
Maine-Loire aval, rendez-vous sur

www.vigicrues.gouv.fr

Situation par tronçon de vigilance crues :

Voir sur la carte	Nom	Vigilance	RSS
	Loire saumuroise	+ Vert	
	Loire aval	+ Vert	
	Loire estuaire	+ Vert	
	Oudon	+ Vert	
	Mayenne	+ Vert	
	Sarthe amont	+ Vert	
	Huisne	+ Vert	
	Sarthe aval	+ Vert	
	Loir amont	+ Vert	
	Loir aval	+ Vert	
	Basses vallées angevines	+ Vert	
	Sèvre nantaise	+ Vert	



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS D'ÉVACUATION ?

Les dispositifs de gestion de crise sont dressés au cas par cas par la mairie à travers le Plan communal de sauvegarde (PCS) ou des consignes ponctuelles. Elle est responsable de l'alerte de la population. A ce titre, la commune peut notamment mettre en place des lieux de rassemblement ou des dispositifs de ravitaillement d'eau ou de nourriture.

En cas d'évacuation :

➤ JE M'ÉLOIGNE DE LA SOURCE DU DANGER.

Evacuer en bravant le danger n'est donc pas la solution à adopter. (ex. traverser un cours d'eau en crue alors qu'un point haut existe dans mon logement)

➤ JE PRÉVOIS ET JE TESTE LES ITINÉRAIRES POUR ME RENDRE DANS LES DIFFÉRENTS POINTS DE RASSEMBLEMENT.

LIEUX D'ÉVACUATION

Le **Centre de regroupement et d'accueil** (CARE) prévu par la commune en cas d'inondation fera l'objet d'une consigne particulière émanant de la mairie.

ACTIONS

à réaliser avant de quitter mon domicile

- Je respecte les consignes générales de sécurité
- Je récupère mon kit d'urgence
- Je rejoins mon lieu d'évacuation



Les animaux, j'en fais quoi ? Les animaux de compagnie ne sont pas toujours autorisés sur les lieux d'accueil.

- Si je dois évacuer sans eux, je mets les animaux à l'abri, sur les hauteurs.
- Si je peux les emmener avec moi, je pense à prendre les carnets de santé à jour (les animaux doivent être pucés ou tatoués).

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-dessous un kit type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

Tutos Risques
Pour comprendre les risques majeurs en famille, visionnez les tutos sur www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques

S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

- Radio à pile • Piles de rechange • Lampe torche à pile ou à manivelle • Bougies, briquets ou allumettes
- Chargeurs de batteries • Téléphone portable/appareil photo • Carte bleue • Quelques liquidités • Stylos • Sifflets • Couteaux multifonctions
- Ouvre-boîtes • Outils (clé, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Carte d'identité • Permis de conduire • Passeports • Carte Vitale • Livret de famille • Copie de votre contrat d'assurance
- Clés de maison et de voiture.



BOIRE ET MANGER

- Eau potable (1 à 2 L / pers.)
- Aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.)
- N'oubliez pas les animaux domestiques : pensez aux croquettes !

SE CHANGER, S'HABILLER

- Couvertures • Vêtements chauds en fonction de la saison.

SE LAVER ET SE SOIGNER

- Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice) • Papier WC, lingettes, solution hydroalcoolique • Trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.

Vous pouvez aussi compléter le Plan familial de mise en sûreté (PFMS) qui aide à traverser cette période sans panique. Site du Ministère de l'intérieur « *Je me protège en famille* ».

QUE FAIRE SI MON HABITATION A ÉTÉ ENDOMMAGÉE ?

En cas de fortes dégradations de mon habitation, je fais ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur et attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

Les indemnisations de catastrophes naturelles, comment ça marche ?

Lors d'une catastrophe naturelle, je ne peux être indemnisé par mon assurance que si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.



1

Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès du maire afin qu'il engage la procédure de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (demande déposée en préfecture).

Parallèlement, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

2

Une fois la publication au Journal Officiel de l'arrêté interministériel, je dispose de 10 jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et de 30 jours pour les pertes d'exploitation.

Règlement par l'assureur : le montant et les conditions du règlement découlent des clauses de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de trois mois à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies.



JE NOTE LES INFORMATIONS DE MON ASSUREUR

Nom de mon assurance

Téléphone

N° de contrat

CONSEIL



Prenez en photo vos biens de valeur (meubles et bijoux) et conservez-les chez la famille ou des amis non concernés par vos risques. Ces photos vous aideront à prouver l'existence de vos biens.



Ces risques peuvent engendrer des dégâts importants, tant au niveau matériel qu'humain.

LES RISQUES

MÉTÉORO- LOGIQUES

La commune de Brissac Loire Aubance est régulièrement confrontée à ces différents risques.

LES RISQUES

Au-delà des inondations, la commune de Brissac Loire Aubance peut être confrontée à des vents violents, au grand froid et à des épisodes de canicule.

VENTS VIOLENTS

LES RISQUES

Brissac Loire Aubance peut être victime de tempêtes, avec des vents violents et parfois accompagnés de fortes précipitations (pluie, orage). En particulier, le secteur de Vauchrézien a été sujet à des inondations, suite à des fortes pluies, dans son centre-bourg. Le dernier incident date du 11 juin 2018. Une vidéo est disponible via le lien suivant :

www.facebook.com/brissacloireaubance/videos/609039229460821/

Nous vous recommandons de vous référer, dans ce cadre, aux consignes de sécurité liées au risque inondation (p10).

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.meteofrance.com

- Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la vigilance météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance.
- Dans la mesure où, il en a connaissance, **chaque citoyen doit signaler à la mairie** les immeubles présentant des risques de chute de matériaux susceptibles de présenter un danger pour la sécurité publique.
La ville engage alors les procédures pour mettre fin à ces situations de péril.

Des vents parfois violents apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. On parle alors de tempête lorsque les vents ont **une vitesse supérieure à 89km/h**. Les tempêtes engendrent des conséquences humaines et matérielles importantes. Ces événements météorologiques peuvent atteindre les installations électriques et ainsi provoquer des coupures généralisées et prolongées d'électricité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, bâtiments ou arbres



Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent



Se renseigner sur les prévisions météo



Rester chez soi ou gagner un abri en dur



Pour les responsables des chantiers de construction : mettre les grues en girouette et rassembler le personnel à l'abri

PENDANT



Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision



Limiter ses déplacements et se renseigner avant de partir



Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets



Ne pas intervenir sur les toitures

APRÈS



Réparer ce qui peut l'être



Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber



Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques qui tombent à terre

GRAND FROID

LES RISQUES

- Un risque économique causé par la rupture des lignes électriques ou téléphoniques ou par le risque d'effondrement de toitures (toits terrasse des grandes surfaces).
- Un risque sanitaire lié au risque d'hypothermie ou de gelures et risque d'aggraver certaines maladies préexistantes.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.meteofrance.com

- Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la vigilance météo en mettant à disposition une carte de vigilance sur les vagues de grand froid, chutes de neige et verglas.
- Il est recommandé pour chaque citoyen de contrôler son chauffage et de faire ramoner sa cheminée régulièrement.

Brissac Loire Aubance est susceptible, bien que rarement, de faire l'objet de vagues de grand froid, de chutes de neige importantes, de pluies verglaçantes ou de verglas.

On parle de grand froid en hiver lorsque les températures sont nettement inférieures aux normales de saison, pendant au minimum 2 jours. Ce phénomène est caractérisé par son intensité, sa persistance, ainsi que son étendue.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Protéger ses arrivées d'eau



Prévoir un éclairage de secours



Se renseigner sur les prévisions météo



S'inscrire sur le registre communal nominatif (formulaire de recensement destiné aux personnes âgées et handicapées) par téléphone au 0800 49 05 05 ou par Internet sur le site de la Ville

PENDANT



Ne pas utiliser de groupe électrogène à l'intérieur des habitations



Ne pas boucher les ventilations pour éviter l'intoxication en monoxyde de carbone



En cas de chute de neige, Déblayer la portion de trottoir Située devant son domicile



En cas de pluie verglaçante, ne pas prendre son véhicule

APRÈS



Réparer ce qui peut l'être



Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber



Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques qui tombent à terre



Faire l'inventaire des dommages



S'informer du niveau d'alerte et de l'état des routes



Contactez son assureur

CANICULE

LES RISQUES

Les personnes à risque sont notamment :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les nourrissons et les enfants de moins de 4ans,
- Les travailleurs manuels travaillant notamment à l'extérieur.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.meteofrance.com

- Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la vigilance météo en mettant à disposition une carte de vigilance sur les températures en hausse. En cas d'alerte, la préfecture prévient la mairie.
- Il est recommandé pour chaque citoyen de vérifier le fonctionnement des volets extérieurs.

La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

Brissac Loire Aubance peut être victime de fortes chaleurs, ce qui peut être dangereux pour la santé humaine. En effet, les fortes températures impactent la bonne régulation du corps humain. Une personne peut se déshydrater ou encore attraper un « coup de chaleur », possiblement fatal pour elle en cas de non prise en charge.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Demander conseil à son médecin en cas de traitement médicamenteux régulier



Préparer une « trousse canicule » contenant un brumisateur, un ventilateur et un thermomètre médical



S'inscrire sur le registre communal nominatif (formulaire de recensement destiné aux personnes âgées et handicapées) par téléphone au 0800 49 05 05 ou par Internet sur le site de la Ville

PENDANT



Passer au moins 2 heures par jour dans un endroit frais (grande surface, cinéma, musée)



Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et les rideaux, créer des courants d'air



S'humidifier le corps régulièrement sans se sécher



Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes



Ne pas rester isolé



Être solidaire avec les personnes fragilisées de son entourage



S'hydrater régulièrement, sans attendre d'avoir soif et éviter les boissons alcoolisées



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est généralement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme. Il est donc fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

LE RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Brissac Loire Aubance est concernée par le risque d'effondrement des cavités souterraines dans les secteurs de : Brissac-Quincé, Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, Chemellier, Coutures, Luigné, St Rémy-la-Varenne et St-Saturnin-sur-Loire.

Les informations transmises à travers ce DICRIM datent du début des années 2010. Si celles-ci sont toujours d'actualité, toutes ne sont peut-être pas indiquées. L'atlas des cavités souterraines est à retrouver sur le site de la mairie.

LES RISQUES

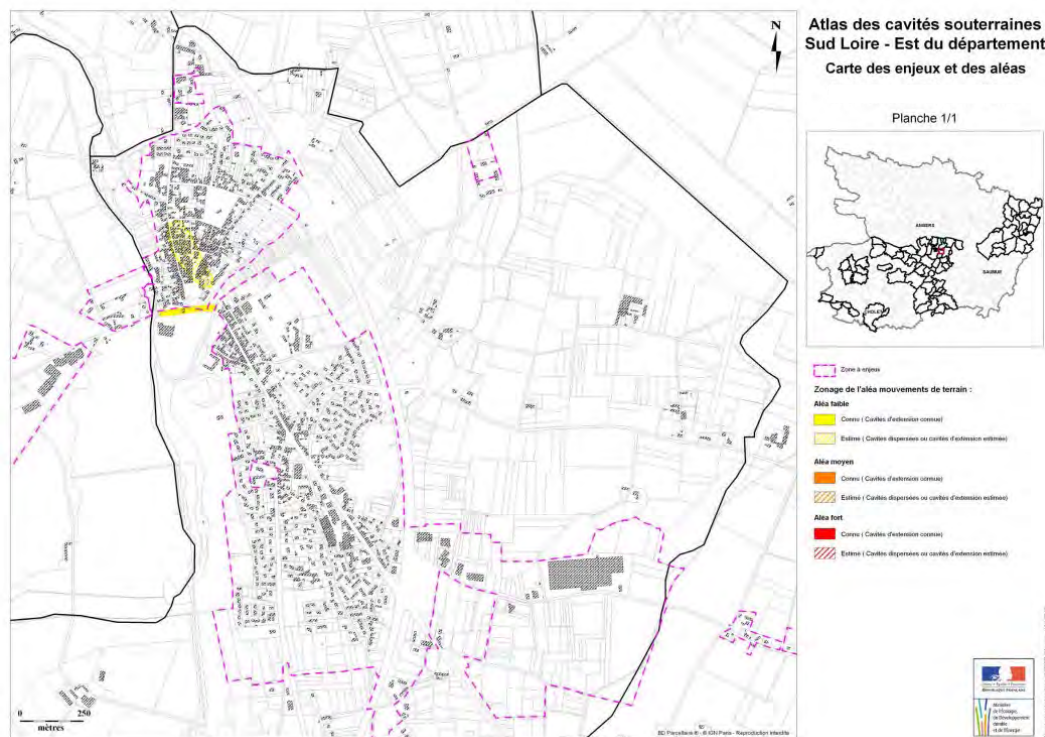
Il existe plusieurs types de mouvement de terrain :

- Les glissements
- Les éboulements (chute de blocs)
- Les effondrements de cavité

LE RISQUE DANS MA COMMUNE, PAR SECTEUR

Les mouvements de terrains en Maine-et-Loire sont généralement localisés le long des falaises de tuffeau creusées par l'homme. Ce sont des risques bien présents : tous les ans, de petits accidents (chutes de blocs, effondrements de cavités souterraines, glissements de terrains), nous rappellent que, dans le passé, ils ont pu causer de nombreuses victimes et des dégâts importants.

BRISSAC-QUINCÉ



Brissac-Quincé se situe au sud de la Loire, au sud-est d'Angers. Une visite a été réalisée le 4 octobre 2012 pour recenser les enjeux et aléas.

Un affleurement de calcaire coquiller miocène ou falun est présent au sud-est du secteur, néanmoins c'est au niveau du bourg, que des cavités ont été mises en évidence. Différents types de cavités y sont présents: des caves-dépendances et des souterrains.

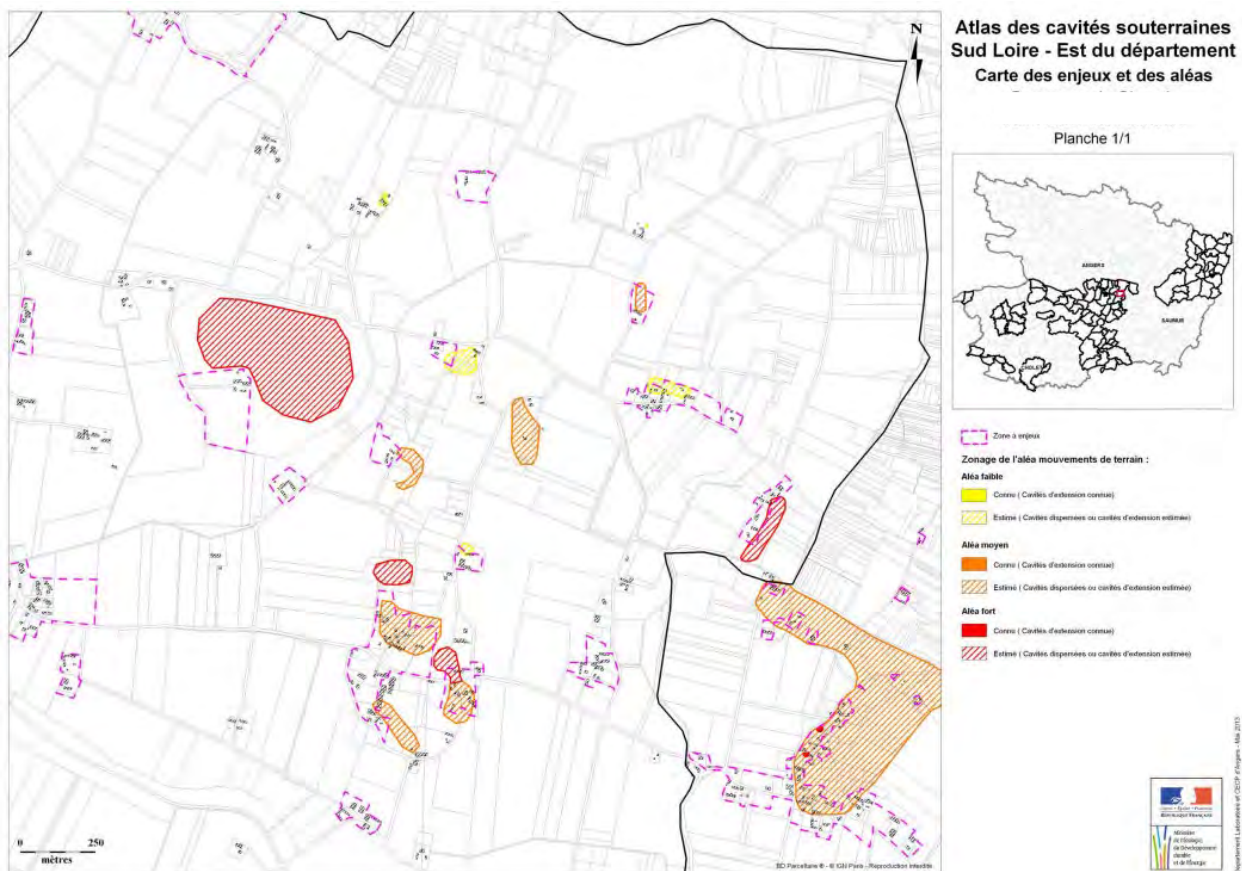
Six indices ont été recensés dans le secteur de Brissac-Quincé. Les cavités souterraines présentes correspondent à des ouvrages patrimoniaux dont l'origine remonte à plusieurs siècles. La plupart des souterrains présents servaient soit au culte (souterrain-crypte de la Place), soit d'ouvrage hydraulique, soit de refuge ou de moyen d'évacuation en période de troubles (souterrain Charly). Pour ces raisons, ces souterrains étaient construits volontairement pour durer, avec des parties possédant des renforcés maçonnés. L'état des souterrains est malgré leur ancienneté, bon. Aucun mouvement de terrain n'a été signalé. Le zonage de l'aléa mouvement de terrain est donc de niveau faible sur l'ensemble du territoire.

CHARCÉ-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE

Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance se situe au sud de la Loire, au centre du département de Maine-et-Loire. Une visite a été réalisée le 5 octobre 2012 pour recenser les enjeux et aléas. Un grand affleurement de calcaire crétacé ou tuffeau est présent au nord-est du secteur. Celui-ci a été exploité, ainsi les cavités se concentrent à son niveau. Différents types de cavités y sont présents : habitats troglodytiques, caves-dépendances et plusieurs carrières souterraines.

Ce secteur a connu un évènement de mouvement de terrain important dans les années 60. Une maison s'est effondrée sur un fontis, il ne restait plus qu'un pignon de la maison. Cet évènement a eu lieu au niveau du lieu-dit Les Coudrays. A part cet incident, aucun autre phénomène de mouvements de terrain n'a été relevé.

Cependant, une nouvelle zone où des cavités sont présentes et non-répertoriées, a été déclarée : le lieu-dit La Varenne.



Un grand nombre d'indices présents dans ce secteur...

Cent onze indices ont été recensés dans le secteur :

A la Gindellerie : plusieurs petites cavités sont présentes. L'aléa de mouvements de terrain qui lui est associé est de niveau faible et estimé.

A la Bertannerie, on suppose que la cavité effondrée a été totalement détruite. L'aléa qui lui est associé est donc faible connu.

Aux Mues, d'anciens habitats troglodytiques abandonnés existent, le coteau semble en mauvais état et le recouvrement faible, un aléa moyen estimé leur est attribué.

Au nord de La Varenne, une ancienne carrière souterraine abandonnée est présente. Elle est en très mauvais état avec des chutes de blocs, des piliers dégradés, des fontis débouchants et des affaissements en surface. Son extension étant inconnue, elle a été zonée en aléa élevé estimé.

A la Forge, plusieurs indices existent. Des entrées de cave sont visibles sur le terrain mais les cavités n'ont pas pu être visitées. Le recouvrement semble correct, elles ont ainsi été zonées en aléa faible estimé.

A la Cranière, un ensemble troglodytique est à l'abandon. Le coteau y est en mauvais état. L'ensemble a été classé en aléa moyen estimé.

Aux lieux-dits Gloriet, la Sarcellerie et les Caves, plusieurs indices sont présents. Le coteau est fissuré. L'ensemble de ces indices a été classé en aléa moyen estimé.

A la Saint-Frère, plusieurs indices existent. Des entrées de caves sont visibles sur le terrain mais les cavités n'ont pas pu être visitées. Le recouvrement semble correct, elles ont été ainsi zonées en aléa faible estimé.

A la Sublerie, plusieurs indices sont présents. Plusieurs cavités sont en très mauvais état avec une importante fissuration, des chutes de blocs et des fontis débouchants. L'ensemble de ces indices a été classé en aléa mouvements de terrain élevé estimé.

Aux Quinze Deniers, un indice existe. L'entrée de cave est visible sur le terrain mais la cavité n'a pas pu être visitée. Le recouvrement semble correct, elle a ainsi été zonée en aléa faible estimé.

Au nord des Coudrays, un effondrement généralisé, de ce qui ressemble à une ancienne carrière souterraine a été vu sur le terrain. Quelques galeries en mauvais état sont visibles et l'extension étant inconnue, elle a été zonée en aléa élevé estimé.

Aux Coudrays et à la Lorienterie, de nombreux indices existent, dont certains abandonnés. Deux zones ont été créées en aléa moyen estimé.

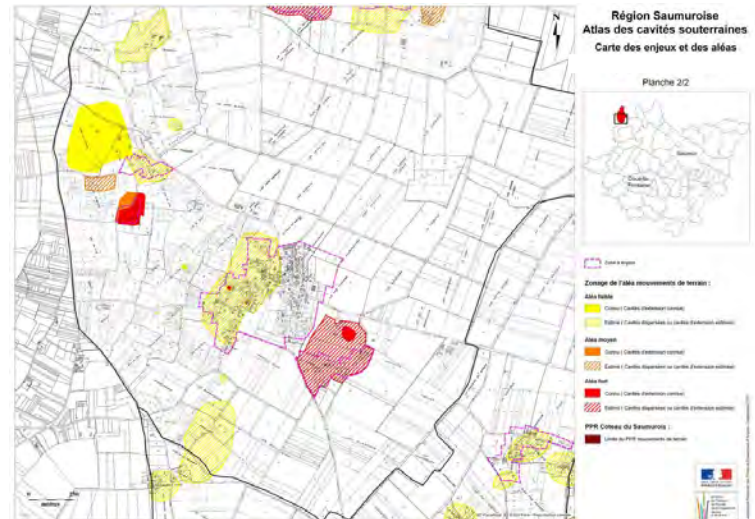
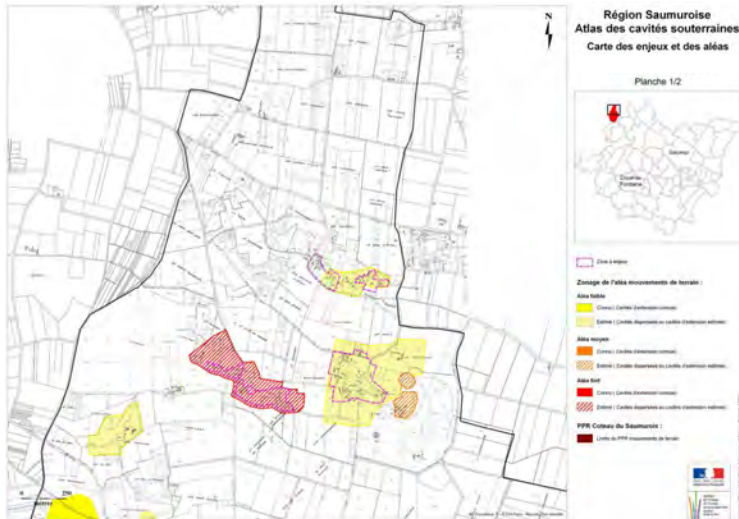
Au Haut Coudray, de nombreux indices existent, dont certains sont abandonnés. Le recouvrement est faible, et des chutes de blocs sont visibles. Une zone aléa moyen estimé a été créée.

Au nord du Haut Coudray, plusieurs indices sont présents avec un recouvrement très faible pour ceux proches de la RD323. Un des indices correspond à une ancienne champignonnière fermée par une grille, son extension n'est pas connue mais une chute de blocs récente a été observée, l'ensemble des indices a été classé en aléa élevé estimé.

COUTURES

Coutures se situe au nord-ouest de la région saumuroise, au sud de la Loire. Une visite a été réalisée le 21 janvier 2010 pour recenser les enjeux et aléas.

Le côté ouest du secteur est composé d'un seul faciès géologique : le tuffeau dans lequel des cavités ont été creusées, dans les zones à fort relief. Ces carrières souterraines ont servi de champignonnières, d'habitats troglodytiques et de caves. Il n'y a pas eu d'évènement particulier sur ce territoire. Cependant il apparaît que les mouvements de terrain sont fréquents avec environ un cas par an. Ils touchent le bourg et les hameaux en zones habitées. Est alors réalisé un comblement, lors de l'apparition du désordre.



A Coutures, les trois niveaux d'aléa sont représentés :

L'aléa faible, en majorité représenté par un aléa estimé car il s'agit de cavités dispersées ou des cavités d'extension :

- Au niveau de différents lieux-dits : le bourg de Coutures, la Placière, Les Touches, Montsabert et Etiau.
- Également au niveau de carrières dont on ne connaît pas l'étendue : Les Perrières, le Clos de la Martinière, et une carrière au sud du secteur dont l'entrée se situe sur le secteur de Chemellier. Il existe également une carrière au niveau de la Butte des Landes dont on ne connaît pas l'extension.
- L'aléa faible est également présent au niveau des cavités isolées réparties sur l'ensemble du territoire.

L'aléa moyen se trouve :

- Au lieu-dit La Turaudière, au niveau du chemin rural, car un effondrement y a eu lieu en 2009
- Au niveau du château de Montsabert où les caves et les carrières sont en mauvais état.

L'aléa élevé est présent :

- Au niveau du lieu-dit Forges où le coteau et les cavités sont en mauvais état, un effondrement de coteau d'environ 100m³ est visible
- Au niveau du lieu-dit La Turaudière où les cavités sont en très mauvais état
- Dans deux zones dans le bourg de Coutures où des effondrements sous voirie ont eu lieu en 2006 : un sur le chemin rural du Haut du Bourg et un rue des Ecoles.
- Au niveau des lieux-dits La Garde et Le Pré où le coteau et les cavités sont en très mauvais état et où le recouvrement est parfois très mince. Un fontis a atteint la surface au Pré.

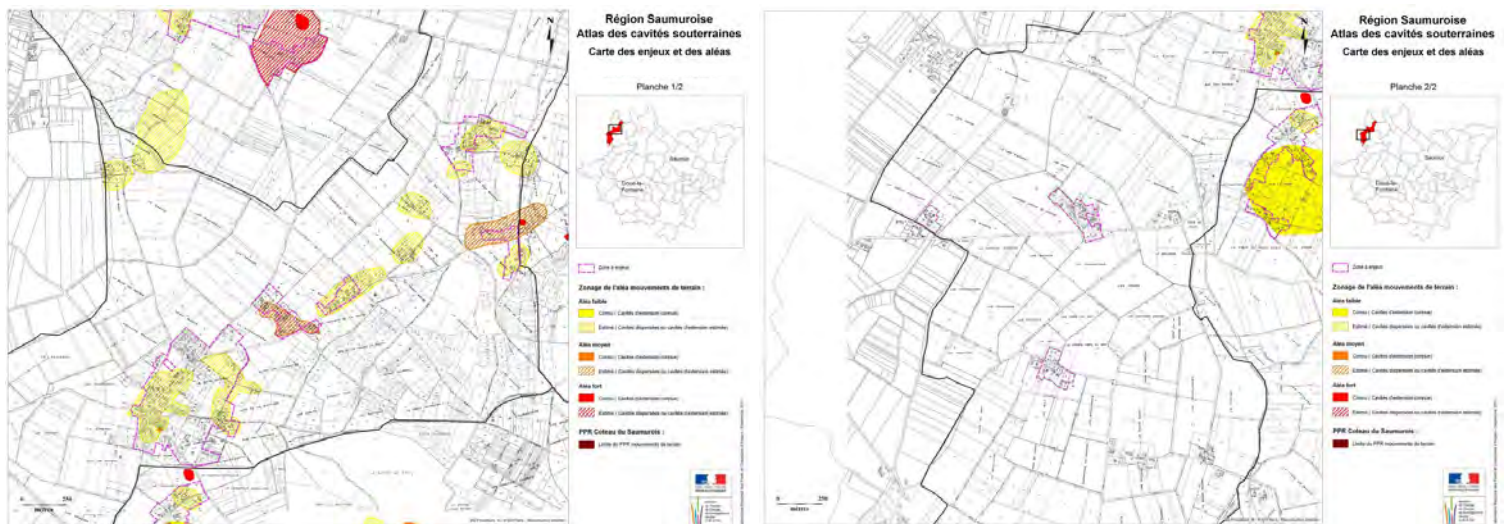
CHEMELLIER

Chemellier se situe au nord-ouest de la région saumuroise. Une visite a été réalisée le 9 mars 2010 pour recenser les enjeux et aléas.

La zone du bourg est composée d'un seul faciès géologique : le tuffeau, dans lequel des carrières souterraines ayant servi principalement pour l'extraction de pierres à bâtir et des habitats troglodytiques ont été creusés. Sur l'ensemble du secteur, l'aléa est majoritairement faible. Sont notamment concernées, les caves dispersées et les carrières d'extension estimées.

Cependant, trois zones ont été classées en aléa moyen :

- Une zone sur la route de Grézillé, près de la boulangerie où s'est produit un affaissement de diamètre inférieur à 1 mètre.
- La Gainardière où l'on rencontre de petites caves correspondant à d'anciens troglodytes. Un effondrement s'est produit dans ce lieu-dit en février 1985.
- Le Buisson, où des trouvent des cavités en mauvais état.



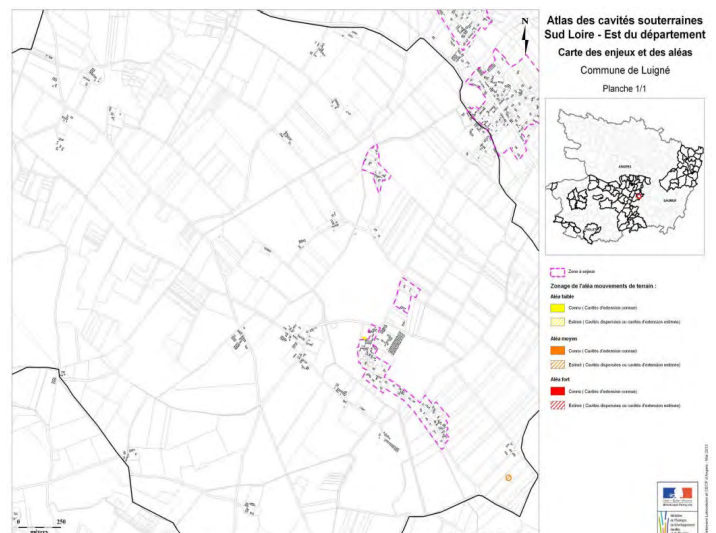
LUIGNÉ

Luigné se situe au sud de la Loire, au centre du département. Une visite a été réalisée le 22 novembre 2012 pour recenser les enjeux et aléas.

C'est à l'ouest du bourg que l'on rencontre une cavité, et au sud-est de ce secteur qu'un affaissement a eu lieu.

Deux indices ont donc été recensés :

- la cave située sous le château en ruines de Luigné (maçonnée en pierres taillées de tuffeau). Cette cavité est en bon état et d'extension connue donc elle est classée en aléa faible connu.
- L'affaissement indiqué dans le champ proche du Moulin Glaudin, parcelle n°309 (la roue d'un tracteur s'est enfoncée dans un trou d'environ 60cm de diamètre), classé en aléa moyen estimé puisque le contexte de son apparition n'est pas connu. Cet évènement laisse penser à une origine naturelle soit par entrainement de matériaux fins dans un réseau karstique, soit à l'effondrement d'une cavité naturelle.



SAINT-RÉMY-LA-VARENNE

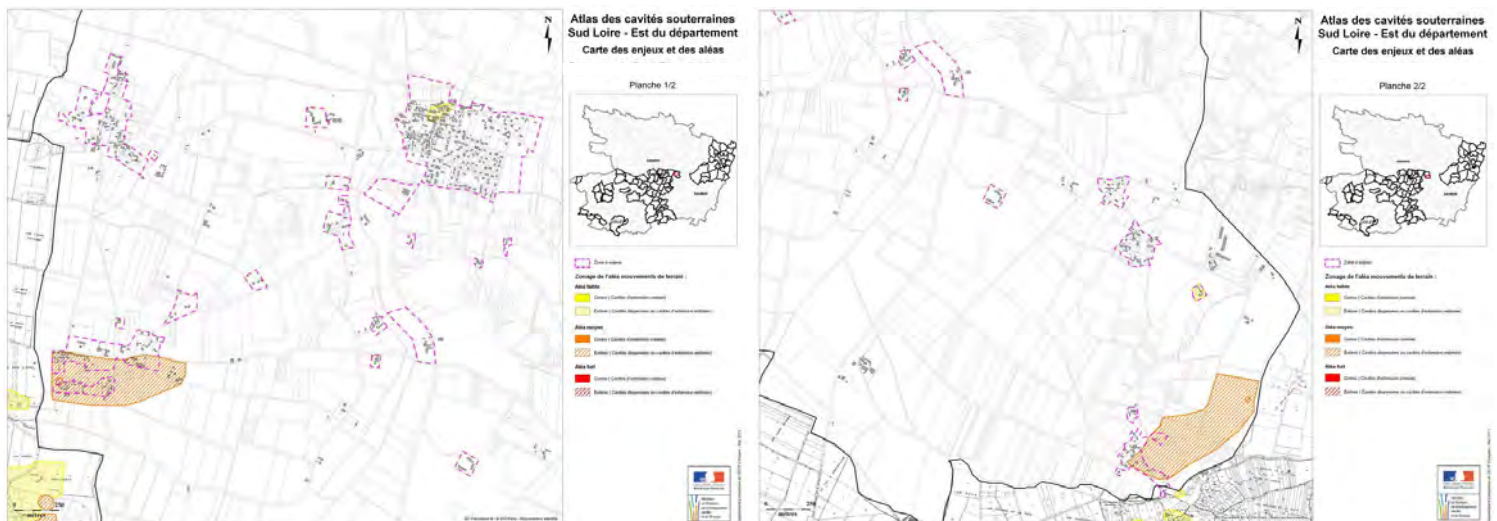
St-Rémy-la-Varenne se situe en rive gauche de la Loire, au sud-est d'Angers. Une visite a été réalisée le 13 novembre 2012 pour recenser les enjeux et aléas.

Plusieurs affleurements de calcaire crétacé ou tuffeau sont présents sur le secteur. Ceux-ci ont été exploités, ainsi les cavités se concentrent à leur niveau. Quelques cavités sont également visibles en dehors de ces affleurements, notamment au nord du territoire. Différents types de cavités y sont présents : habitats troglodytiques, caves-dépendances, des souterrains.

Des affaissements de terrain sont apparus au niveau du lieu-dit Fontaine, comblé par des cultivateurs.

Un souterrain est présent dans le bourg de St-Rémy-la-Varenne, il aurait servi à un malfrat entre les deux guerres mondiales, pour échapper à la police. Une des extrémités se trouverait dans une habitation au 10 rue du Ban, et l'autre se situerait au niveau du parc du Prieuré. Ces deux accès ont été comblés et aucune trace n'est actuellement visible.

Un désordre lié aux cavités souterraines ou aux coteaux, survient en moyenne tous les cinq ans dans le secteur. Lorsque l'ampleur des dégâts est importante, une déclaration de catastrophe naturelle est faite et une convention est passée avec le riverain pour financer et réaliser les travaux.



Dix-huit indices ont été recensés. Tous les niveaux d'aléa sont présents.

L'aléa faible est présent dans le bourg du secteur, au niveau de l'ancien souterrain. Aujourd'hui inaccessible, son extension n'est pas connue, il a donc été classé en aléa faible estimé. Au niveau de la Herpinière, au sud-est du territoire, deux cavités existent. Leurs accès sont obturés et leurs extensions inconnues donc l'aléa y est faible et estimé.

Au bourg Dion, il existe plusieurs habitats troglodytiques. Ces cavités sont en mauvais état et présentent par endroits des chutes de blocs et des affaissements de leurs parois, avec localement des soutènements artisanaux. Des mouvements de terrain ont lieu également au niveau des talus. De grands fontis sont visibles en surface à l'ouest du lieu-dit. Le mauvais état de ces cavités et du coteau, a conduit à zoner le Bourg Dion en aléa moyen. La zone de fontis a, quant-à elle, été classée en aléa élevé estimé.

Enfin au Vermois, un effondrement a eu lieu à l'aplomb d'un souterrain en octobre 1990, le mettant à jour avant d'être rebouché. Pour prendre en compte tous les indices recensés, ce zonage a été étendu et classé en aléa moyen estimé avec une partie en aléa élevé estimé au niveau de l'effondrement du souterrain.

SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE

Saint-Saturnin-sur-Loire se situe en rive gauche de la Loire, au sud-est d'Angers. Une visite a été réalisée le 12 octobre 2012 pour recenser les enjeux et aléas. Plusieurs affleurements de calcaire crétacé et de calcaire coquiller-helvétien ont été exploités, ainsi les cavités se concentrent à leur niveau. Différents types de cavités y sont présents: des caves-dépendances, ainsi que des carrières de sarcophages.



Trois indices ont été recensés :

- Les cavités situées sous l'ancien cimetière n'étant plus visibles, leurs extensions restent inconnues. Toutefois, aucun mouvement de terrain n'a eu lieu à leur aplomb. Il leur a donc été affecté un zone d'aléa faible estimé.
- Une cavité est présente au niveau du lieu-dit Le Haguineau, creusée dans le falun. Le propriétaire n'a pas souhaité qu'elle soit visitée. D'après le dossier du Conseil Général datant de 1986, l'état de cette cavité était bon. Elle a donc été zonée en aléa faible estimé puisque son extension n'a pas été mesurée.
- Trois cavités ont été observées au niveau du lieu-dit Littré. Elles sont de faible extension, à peine 10mètres de longueur. Ces cavités sont abandonnées et en mauvais état : blocs qui se détachent, faible recouvrement, racines apparentes dans une des cavités, front de coteau qui recule. L'ensemble a été classé en aléa fort connu.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.georisques.gouv.fr

- Révéler l'existence des cavités souterraines connues (obligation issue de l'article L562-6 II du code de l'environnement)
- Adapter les constructions pour limiter les dommages sur les bâtiments (matériau de construction, fondations profondes ...)
- Maîtriser les rejets d'eaux pluviales ou usées
- Entretenir la végétation en pourtour d'habitation
- Mettre en place des protections actives (ancrage et purge) ou passives (filets, grillages...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegardes

PENDANT

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL



Evacuer les bâtiments
S'éloigner de la zone
dangereuse



Rejoindre les lieux de
regroupement

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES



Rentrer dans
un abri en dur



S'abriter sous un meuble
solide et s'éloigner des
fenêtres

APRÈS



Fermer le gaz et l'électricité



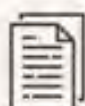
Evacuer les bâtiments



Rejoindre les lieux de
regroupement



Evaluer les dégâts et
les dangers avec un
professionnel



Préparer vos dossiers
d'assurance



Le retrait-gonflement des argiles est un mouvement de terrain entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain.

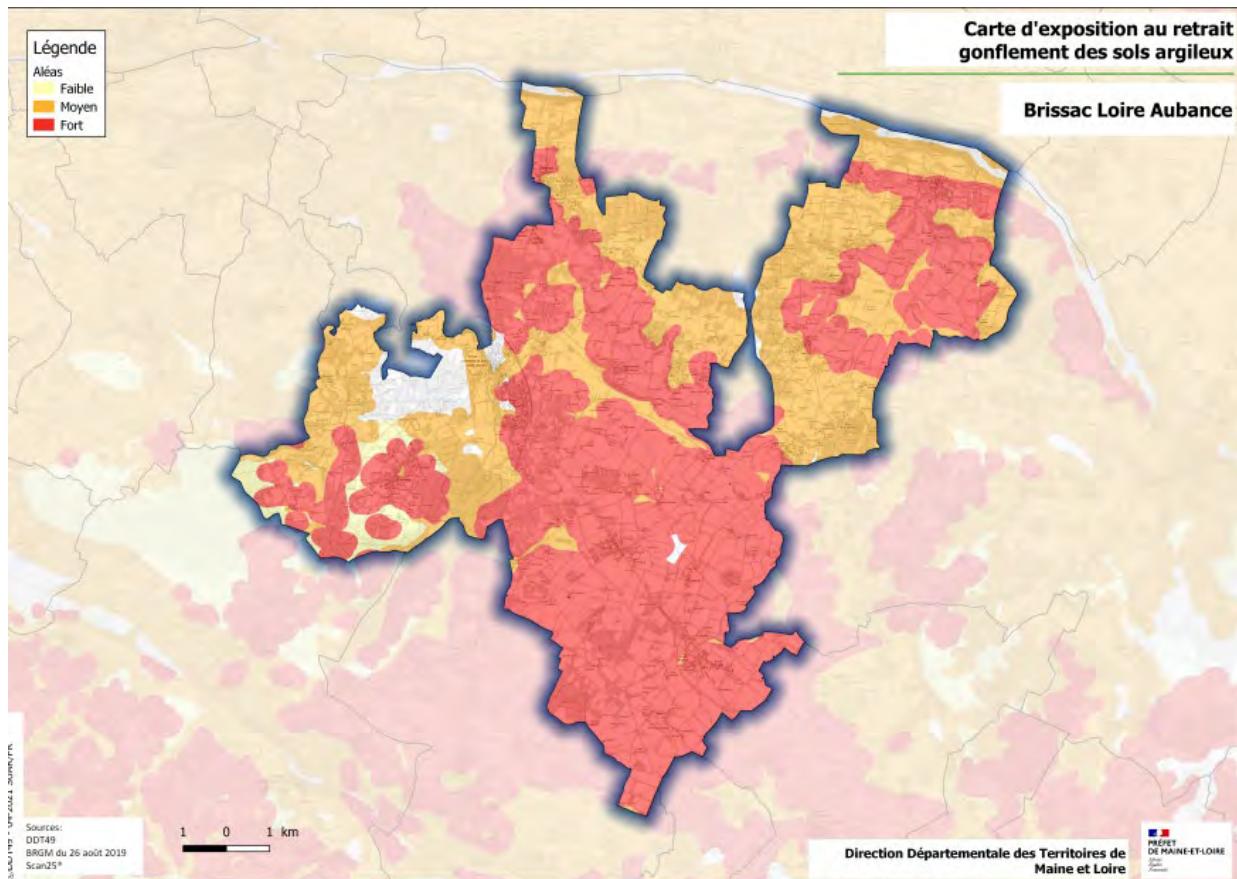
LE RISQUE RETRAIT- GONFLEMENT DES ARGILES

La commune de Brissac Loire Aubance est classée en zone d'aléa faible, aléa moyen et majoritairement aléa fort.

LES RISQUES

Il se manifeste par des variations de la quantité d'eau dans certains sols argileux qui produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

Cet aléa ne présente pas de risque majeur pour la population (uniquement des dommages sur les bâtiments). Il est cependant le deuxième risque naturel le plus coûteux en France. Il s'agit de sensibiliser les particuliers acquéreurs et les constructeurs à ce risque.

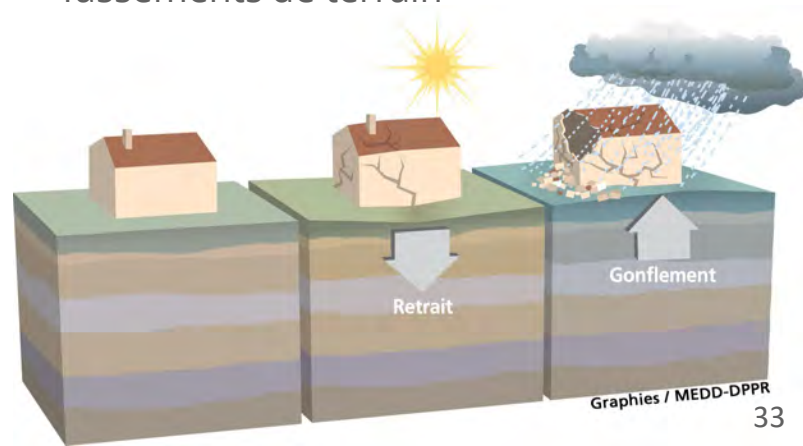


En Maine-et-Loire, près de 70% de la superficie du département est concerné par des formations à dominante argileuse, plus ou moins marquées et donc soumises à un risque de retrait ou de gonflement plus ou moins élevé.

La commune de Brissac Loire Aubance est concernée par des niveaux d'aléa faible à fort.

La manifestation des dégâts :

- Observation de fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles
- Distorsion des ouvertures (portes et ouvertures)
- Dislocation des dallages et des cloisons
- Rupture des canalisations enterrées
- Tassements de terrain



LES MESURES PRÉVENTIVES

www.georisques.gouv.fr

- Le vendeur d'un terrain constructible a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol. Il permet de déterminer les mesures à prendre pour réaliser en sécurité le projet, tout en tenant compte de cet aléa.
- Au moment de la construction de la maison, vous devez faire réaliser une étude géotechnique à destination du constructeur.
- Suivre les recommandations constructives du guide édité par le ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologie.gouv.fr
- Consulter le site : www.maine-et-loire.gouv.fr.

Il est aussi possible :

- Adapter les fondations
- Rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés
- Eviter les variations localisées d'humidité
- Eloigner les plantations d'arbres
- Eviter les pompages à usage domestique à moins de 10m de l'habitation
- Eloigner les eaux de ruissellement (utilisation de réseaux lorsque c'est possible)

- En cas de sinistre : Les bâtiments sinistrés doivent être consolidés en sous-œuvre, par un renforcement des fondations existantes, notamment par la pose de micropieux. Ces derniers doivent reposer sur des couches du sous-sol non soumises au phénomène de retrait-gonflement
- Les habitats peuvent toutefois faire l'objet d'une surveillance grâce à des témoins posés dans les fissures. Ce dispositif permet de suivre l'évolution de la dégradation.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde



Clôturer les terrains effondrés ou les accès et signaler le danger



Détecter les signes précurseurs (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés) et informer les autorités en cas d'éléments avérés.

PENDANT



- Fuir perpendiculairement au sens de l'éboulement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- S'éloigner du point d'effondrement et ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Se mettre à la disposition des secours



Empêcher l'accès au public dans un périmètre deux fois plus étendu que la zone d'effondrement



Evaluer les dégâts et les dangers



Informez les autorités



LE RISQUE

SISMIQUE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracture le long d'une faille terrestre généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie se traduisant en surface par des vibrations du sol, plus ou moins importantes.

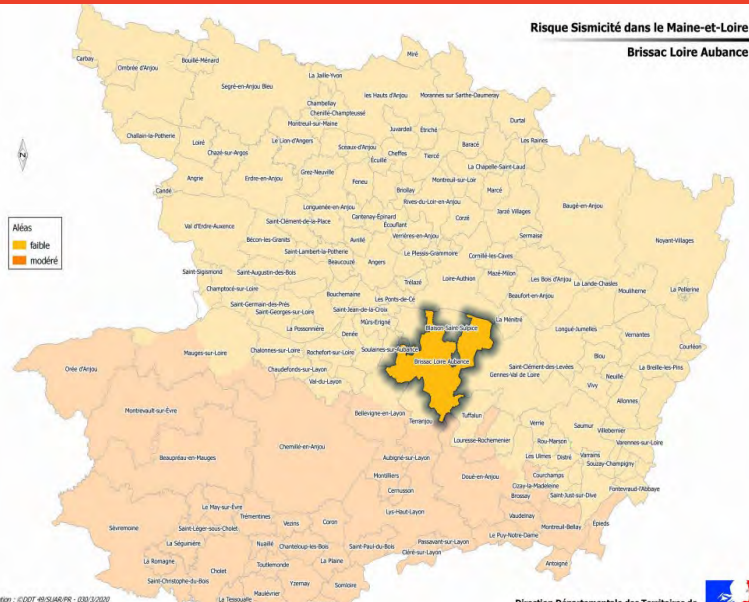
La commune de Brissac Loire Aubance est classée en zone d'aléa faible.

LES RISQUES

L'échelle de Richter (de 0 à 9) mesure la magnitude des séismes et l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe.

L'échelle MSK (de I à XII) définit l'intensité du phénomène à la surface, soit l'importance des effets sur les hommes et les constructions.

Un séisme est susceptible de provoquer des glissements de terrain, des chutes de blocs ou une liquéfaction des sols imbibés d'eau.



LES MESURES PRÉVENTIVES

<https://renass.unistra.fr>

- Surveillance sismique en temps réel par les observatoires de RéNaSS (Réseau national de Surveillance Sismique) ou des stations sismologiques.
- Respecter la réglementation parasismique.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité



Fixer les appareils et les meubles lourds



Respecter les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité

PENDANT LA 1ERE SECOUSSE



A l'intérieur : ne pas sortir, s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles lourds.



A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...)



En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques, ne pas descendre du véhicule

APRÈS LA 1ERE SECOUSSE



Evacuer le plus vite possible les bâtiments (attention : il peut y avoir d'autres secousses)



Emporter ses papiers personnels et ses médicaments indispensables



Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge)



Ne pas toucher les câbles tombés à terre



Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer, ouvrir les fenêtres en cas de fuite de gaz et prévenir les autorités



S'éloigner de toutes les constructions



Ecouter la radio



Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques. Il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons lorsque l'étanchéité de l'interface sol/bâtiment n'est pas assurée.

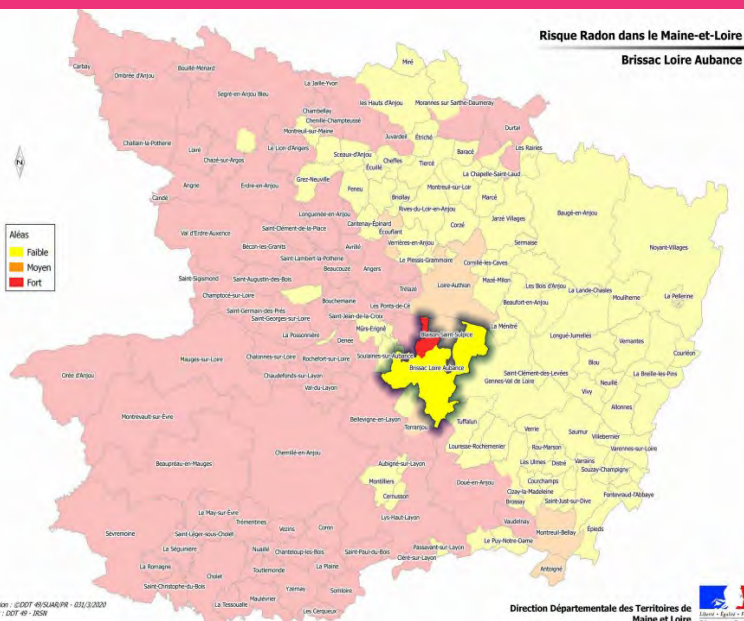
LE RISQUE RADON

La commune de Brissac Loire Aubance est classée dans la catégorie 1 vis-à-vis du risque radon. Seul le secteur de Saint-Saturnin-sur-Loire est classé dans la catégorie 3.

LES RISQUES

La concentration moyenne en radon dans les habitations est de 90 Bq/m³ (becquerel par mètre cube) pour l'ensemble de la France avec des disparités importantes d'un département à l'autre.

La géologie est un facteur déterminant qui influence les niveaux de concentrations de radon mesurées dans les bâtiments (présence de failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales).



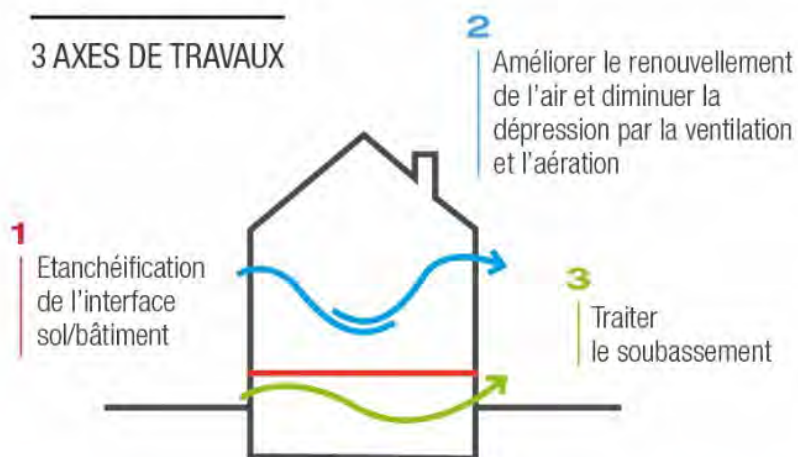
Les communes sont classées en 3 catégories :

- Celles localisées sur des formations géologiques présentant une faible teneur en uranium (catégorie 1),
- Celles où des facteurs géologiques particuliers (ex. failles) peuvent faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'au sol (catégorie 2),
- Celles où les sols ont des teneurs en uranium estimées plus élevées (catégorie 3)

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.irsn.fr

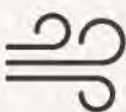
- L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a établi une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer. Sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.
- Le risque radon est intégré dans l'Information Acquéreurs Locataires (IAL) suite à la publication de l'arrêté d'application du 27-06-2018.
- Évaluer votre exposition en réalisant un dépistage de votre habitation, à l'aide de détecteurs (dosimètres radon). Elle doit être évaluée dans les pièces de vie principales, sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.



Ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon.



Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon.



LES RISQUES

SANITAIRES

La commune est susceptible d'être exposée à plusieurs risques sanitaires, tels qu'une pandémie grippale, la COVID-19, des menaces de bioterrorisme, ou encore, des pollutions chimiques accidentelles.

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Cela se manifeste par le biais d'un agent infectieux (virus, bactéries, parasites) ou de produits chimiques.

LES RISQUES

La grippe est une infection respiratoire aigue, très contagieuse.

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus, résultant d'une transformation génétique conséquente. Il se propage rapidement du fait de la faible immunité de la population.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.santepubliquefrance.fr

- Respecter les consignes gouvernementales et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Un virus grippal se transmet par voie aérienne (toux, éternuement, postillons), par contact rapproché avec une personne infectée ou par contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade.
- En cas de pandémie, **le respect des mesures d'hygiène élémentaires** est une règle indispensable pour limiter les risques de contamination. Leur respect est essentiel en situation de pandémie et également utile en cas de grippe saisonnière.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Procéder à la mise en quarantaine dès le début de la pandémie



Se laver les mains régulièrement



Porter un masque et renforcer les mesures d'hygiène



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter directement à la poubelle



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Pour tenir la maladie à distance, rester à plus d'un mètre les uns des autres



Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée



Ce risque concerne principalement un accident se produisant lors d'un transport par voies routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses. Ce risque inclut donc les conduites de gaz qui traversent la commune.

LE RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

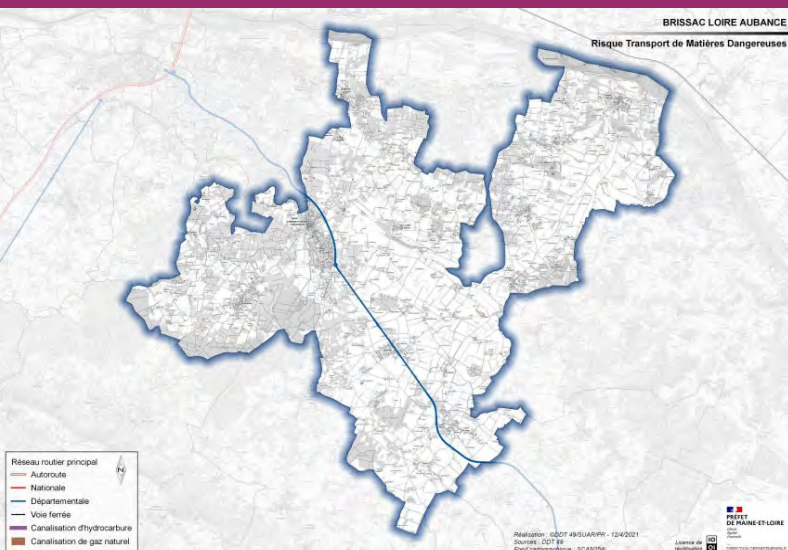
Dans la commune de Brissac Loire Aubance, le transport de matières dangereuses (TMD) se fait principalement par la route départementale D761.

LES RISQUES

Un accident de camion-citerne peut provoquer :

- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique

Les trois situations peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé humaine et sur l'environnement.



LES MESURES PRÉVENTIVES

- La réglementation en vigueur est **très stricte**. Le transport routier est régi par le règlement ADR qui concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage, et le contrôle des véhicules.
- Une **signalisation spécifique** s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Prendre connaissance des risques, des moyens d'alerte et des consignes de confinement

PENDANT



Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité



Signaler l'accident aux sapeurs-pompiers (18) et à la police ou gendarmerie (17 ou 112)



En cas de fuite de produit, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit



Respecter les consignes de sécurité diffusées par les services de secours



Quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (boucher les conduites d'aération)

APRÈS



En fin d'alerte, aérer les locaux dans lesquels vous vous êtes réfugiés et déboucher les aérations

OU S'INFORMER

MAIRIE DE BRISSAC LOIRE AUBANCE

5 rue du Maréchal Foch – Brissac-Quincé 49320 Brissac Loire Aubance



02 41 91 74 00

Lundi, jeudi et samedi

De 9h00 à 12h00

Mardi, mercredi et vendredi

De 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Consultez le DICRIM à la mairie ou sur le site internet de la commune :
www.brissacloireaubance.fr

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

 **112**
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

 **15**
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

 **17**
**POLICE
SECOURS**

 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**

Numéros d'urgence

Préfecture du Maine et Loire	02 41 81 81 81
Urgences Eau (Véolia)	02 41 28 43 80
Urgence assainissement (Véolia)	02 41 28 43 80
ENEDIS dépannage électricité	09 72 67 50 49
GRDF urgence sécurité gaz	09 69 36 35 34

Radio locales

RCF	88.1
Ouest FM	98.7
Alouette	99.1

Liens internet utiles

Informations sur les risques majeurs : www.georisques.gouv.fr • www.risques.gouv.fr
Préfecture : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>
Aléas météorologiques: www.meteo.fr
Inondations : www.vigicrues.gouv.fr
Canicule : www.sante.gouv.fr
Mouvements de terrain et sismicité : <https://renass.unistra.fr/>





Brissac
LOIRE
aubance

Mairie de Brissac Loire Aubance
5, rue du Maréchal Foch
Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél : 02 41 91 74 00

En cas d'urgence, infos et actus sur :
www.brissacloireaubance.fr

Et sur : www.facebook.com/brissacloireaubance/

**DICRIM rédigé par Gwenaëlle Taris,
stagiaire au service Gestion Technique du Territoire.
Validé par arrêté n°A-2022-03-04-01.**